

A.V.X. DEVELOPPEMENT
Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros
Siège social : 10 GRANDE RUE - 92350 LE PLESSIS ROBINSON
523 668 200 RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 30/12/2023

PROCÈS-VERBAL

L'an 2023,
Le 30 décembre,
A 18h45 heures,
Au siège social,

Les associés de la société AVX DEVELOPPEMENT, société à responsabilité limitée au capital de 2000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE, sous le numéro 523 668 200, et dont le siège social est fixé à LE PLESSIS ROBINSON (92350) – 10 Grande Rue, se sont rassemblés en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la gérance.

Soit au total un (1) associé totalise deux cents (200) parts sociales.

Monsieur DIGEON Xavier préside la séance en qualité de gérant associé.

L'Assemblée est présidée par monsieur DIGEON Xavier, en sa qualité de gérant associé, laquelle constatant que tous les associés présents ou représentés possèdent plus des trois quarts des parts sociales composant le capital social, déclare que l'Assemblée est valablement constituée et qu'elle peut en conséquence délibérer sur son ordre du jour, à savoir :

ORDRE DU JOUR

Autorisation de poursuite d'activité malgré les pertes
Pouvoirs à conférer.



Monsieur le Président ouvre la discussion.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met alors aux voix les résolutions suivantes, à savoir :

PREMIERE RESOLUTION

Connaissance prise :

L'Assemblée extraordinaire décide la poursuite de l'activité de l'entreprise malgré les pertes de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire original ou d'une copie certifiée conforme des présentes afin d'effectuer toutes les formalités prévues par la réglementation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés présents ou représentés.

L'associé unique

Xavier DIGEON

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Xavier Digeon', written over a rectangular stamp.

